

on fuit. Il est jugé par défaut et condamné à six mois. — Pour un porte-cigares et un centimètre doré à un marchand de Tourneing, dix petits jeunes gens appelés Modeste Dillemeux et Émile Dubouché, le premier quinze jours de correction et le second un mois. — Une jeune fille de vingt ans, Marie Plouquet, est inculpée d'avoir soustrait au préjudice de Mme Carrette, à Roubaix, une paire de gants et un con-on d'étoffe. — La plaquette dépose avec une certaine amertume : la première partie de son témoignage est inanimée, l'adresse de Mme Carrette des articulations très-sèches, au point de vue de la tenue de la maison de cette dernière que le Tribunal juge utile de renvoyer l'affaire à la semaine suivante pour qu'une information complémentaire soit ouverte. — Une amygdale dédoublée. — On se souvient qu'au début de l'automne de l'année dernière une affaire pour coup de couteau avait été promue à ce jour pour l'audition de nouveaux témoins. Il s'agit d'une rixe entre deux dames à Tourneing, sur la route d'Halluin. M. Weirman, avocat, signale à la Cour que l'une des deux est la plus coupable. C'est ce que l'enquête ne parvient pas à démontrer d'une façon bien précise. Quoique ces dames aient eu le fond de la bouche et le palais meurtris des suites d'un coup de couteau, le Tribunal ne peut tenir compte de l'affaire puisqu'il n'est pas établi sur les responsabilités respectives. — Il distribue à Mme Weirman une amende de seize francs, à Mme Lesage une autre de cinquante francs.

Jugement dans l'affaire Chastin et consorts. — Le tribunal avait rendu au début de l'automne sa décision dans cette affaire. La Veu Chastin est condamnée à deux ans, la fille à un an, l'épouse à la même peine. Les deux autres sont acquittés. M. Weirman est envoyé en prison à un an dans une maison de correction. Maître CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction. — Roubaix, 31 octobre 1890. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, J'ai recours à votre obligeance pour signaler à qui de droit une chose dont tout le monde se plaint. Depuis une dizaine de jours on patouge dans la rue de la Fosse-aux-Chènes comme dans un chemin de terre. On y excède des travaux de pavage. Pourquoi atteler plusieurs équipes pour faire un travail qui ne peut être que défectueux ? Tandis que s'il était fait en été, il serait meilleur et personne ne se plaindrait. Veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma haute estime. Un habitant de la Fosse-aux-Chènes.

PETITE CORRESPONDANCE

B. W. A. Leers. — Il est boize à moins qu'il opte à sa majorité pour la qualité de français. — Compagnie des chemins de fer du Nord. — Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur indiquant les principales modifications apportées, par la Compagnie des chemins de fer du Nord, dans le service des trains de voyageurs, à partir du 3 novembre, date de la mise en vigueur du service d'hiver. — Le train 142 partant actuellement de Lille à 10 h. 40 min pour Douai, quitta Lille à 10 h. 55 et arrivera à Douai à 11 h. 52. Il retournera à Lille et la correspondance du train 152 de Bergues arrivant à 10 h. 50. — Le train 9 venant de Busigny et arrivant actuellement à Lille à 2 h. 15 et arrivera à Lille à 2 h. 15. Il correspondra avec le train n° 503 vers Mouscron partant à 2 h. 21. — Le train 32 vers Douai et Busigny, partant de Lille à 2 h. 11 et arrivera à Douai à 2 h. 15. — Le train J. 1 partant actuellement de Lille à 6 h. 04 m. Les bagages seront admis à Lille à 6 h. 04 m. Le train J. 9 partant actuellement de Lille à 8 h. 23 m. soir pour Amétiennes, quitta Lille à 9 h. 12 et sera prolongé jusqu'à Baillieu où il arrivera à 10 h. 07 m. — Le train J. 10 partant actuellement d'Armentières pour Lille à 9 h. 20 m. soir, quitta Lille à 9 h. 20 m. et arrivera à Lille à 10 h. 21. — Ces deux trains J. 9 et J. 10 desserviront les stations de Lille à 9 h. 20 m. et de Lille à 10 h. 21 m. — Les trains J. 9 et J. 10 prolongés entre Armentières et Baillieu, remplaceront les trains 1425 et 1436 circulant entre Lille et Armentières et qui seront supprimés. — Les trains 1425 et 1436 supprimés partent le premier de Lille à 9 h. 15 et arrivera à Armentières à 9 h. 45 et le second de Lille à 10 h. 30 et arrivera à Armentières à 11 h. 00. — Il sera créé, les mercredi et samedi, ent. 9 Calais et Hazebrouck, un train de voyageurs, composé de billets de 1re et 2e classe, et correspondant à Hazebrouck avec les trains 150 et 150 circulant, ces jours là, entre Dunkerque et Lille. — Le train nouveau desservira toutes les stations entre Calais et Hazebrouck ; il partira de Calais à 9 h. 42 matin pour arriver à Hazebrouck à 11 h. 01, et en repartira pour Lille à 11 h. 08. — Le train de retour partira d'Hazebrouck à 6 h. 53 soir, pour arriver à Calais à 8 h. 12. — Il sera créé le matin, un petit train comportant des voitures de 3e et 2e classes entre Dunkerque et Bergues et retour. — Ce train partira de Dunkerque à 7 h. 10. Le train de retour quitta Bergues à 7 h. 42. — Le train 135 partant actuellement d'Hazebrouck à midi 57 pour Dunkerque quitta Hazebrouck à midi 57 et arrivera à Dunkerque à 1 h. 35 soir. — Le train 17 bis partant actuellement de Valenciennes à 6 h. 17 soir, pour Quévrain, quitta Valenciennes à 6 h. 17 soir, et arrivera à Quévrain à 6 h. 37. — Le train tramway E 17 partant actuellement de Valenciennes à 5 h. 57 soir pour Blanc-Misseron, quitta Valenciennes à 6 h. 12 soir et arrivera à Blanc-Misseron à 6 h. 30. — Le train 4903, partant actuellement de Lens à 19 h. 15 matin pour Arrmentières, quitta Lens à 19 h. 15 et arrivera à Arrmentières à 19 h. 17. Il correspondra avec le train 185 vers Hazebrouck, partant d'Armentières à 11 h. 20. — Le train 4904 partant actuellement d'Armentières à 8 h. 57 s. pour Douai-Sainghin et Lens, quitta Arrmentières à 8 h. 54 soir, et arrivera à Douai-Sainghin à 9 h. 23 et à Lens à 10 h. 2. Il sera en correspondance à Douai-Sainghin avec le train 729, partant à 9 h. 25 soir pour Bethune. — Le train 727, partant actuellement de Lille à 4 h. 30

DEMANDEZ PARTOUT LE SAVON DES MIEUX PARFUMS

Préparé par FERRAILE Aimé
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46000 - 23333

NORD

Cysling. — La brigade de douane de Camphin-Perché a arrêté un individu porteur d'une charge considérable de tabac. C'est un jeune garçon de 20 ans, nommé Alfred Vanhaghe, natif de Wattrelos. Il a été conduit à la maison de ville de Lille.

Tempeluve. — Jeudi matin, un individu, très correctement vêtu, se présentait chez M. Ham, hôtelier, à l'hôtel des Voyageurs. Il déclara vouloir y passer la journée et se présenta le lendemain, accompagné de quatre voyageurs amenant plusieurs ballots arrivés de la région.

Un individu du train approcha et demanda à l'hôtelier de le conduire à la gare en voiture pour prendre livraison des colis annoncés. A la gare, le voyageur descendit sous prétexte de passer au chef de gare et revint par une porte dérobée et se rendit à l'hôtel où il demanda à la dame de l'hôtelier de lui avancer de la part de son mari une somme de 15 francs. Celle-ci n'eut aucun soupçon et donna la somme demandée.

L'hôtelier ne voyant plus revenir son client alla trouver le chef de gare qui déclara avoir reçu personnellement le colis et qu'il n'avait rien vu en voiture où il découvrit qu'il avait été victime d'un escroc. Cet individu est activement recherché.

Dunkerque. Un escroc. — Une affaire assez grave vient d'être signalée à Dunkerque. Un individu espagnol — digne continuateur de l'illustre marquis de M... — qui a essayé de négocier une fausse traite de 2,000 francs, a été arrêté par M. Dancourque M. T. Notre espagnol ne s'est pas arrêté là ; il a emprunté 900 fr. à un hôtelier très confiant. Enfin après avoir essayé de commettre d'autres escroqueries dans notre ville, il est parti pour la suite. Les policiers ont été avertis 24 heures trop tard. A demain les nouveaux détails.

BELGIQUE

Tournai. — Un touriste, M. le lieutenant Briel, du 1er régiment de lanciers en garnison à Namur, a été victime hier matin d'un terrible accident, dans un parc de la ville. Le cheval, appartenant à M. Briel, avait sauté sur le cavalier et l'a entraîné dans un fossé. Le cavalier a été grièvement blessé et a dû être transporté à l'hôpital. On craint pour sa vie.

Un vaste escroquerie à Bruxelles. — Des agents de la police ont découvert une vaste escroquerie à Bruxelles. Un individu, se faisant passer pour un riche marchand de marchandises à gros forains, avait réussi à se faire passer pour un riche marchand de marchandises à gros forains. Les premiers s'efforcèrent tous, mais à 60 jours, et l'individu mourut à 100 — rien ne fut payé. Les fournisseurs de la maison furent payés — notamment un marchand hollandais qui avait livré pour 15,000 fr. de fromages, et une fabrique de vinaigre qui en était pour 12,000 fr. Les plaques ne tardèrent pas à être payées.

La police fut mise au courant de l'affaire, mais W... et H... sont devenus introuvables. — Tempêtes dans la mer du Nord. — On écrit d'Ostende le 30 octobre. — Une tempête de vent et de pluie a éclaté le 29 octobre. Les pêcheurs ont eu de graves pertes. Les navires ont été endommagés. Les pertes sont évaluées à plusieurs millions de francs.

Dieu un miracle. Nous autres, nous allons le louer. — Le voyage de la Vieille-Perme à Kercoeth s'est effectué fort tranquillement ; Yvonne s'attendait à un voyage difficile, mais son voyage s'est effectué sans incident. Elle est arrivée à Kercoeth à 10 heures. Elle a été accueillie par son père et sa mère. Elle a été très émue. Elle a été très émue. Elle a été très émue.

— Qu'il soit fait, dit-elle, selon vos desirs. — Lorsque Robert fut que la baronne était là, ses respects de commandement s'avouèrent, Madame de Randière, dans Kercoeth. — Une mauvaise action, gronda-t-il. — Ne la commande pas d'avance, objecta doucement Blanche.

Elle les attendait au seuil de la chapelle du château. Elle les aperçut, conduits par la duchesse, et à l'instant même elle se précipita vers eux. Elle se précipita vers eux.

— J'ai menti. Je ne vous suis rien. Vous êtes le fils du marquis de la marquise de Kercoeth. — Moi ! moi ! cria Robert. Ah ! son cœur m'avait reconnu, tout le monde l'avait deviné. — Léonie s'affaissa davantage. Ce n'était point assez qu'elle se martyrisât, il fallait qu'elle se joindît à son père.

— Parli-je soupçonner-elle encore. — Mes années de misère, mes tortures morales, ce qui m'a frappé que moi, oui, du fond de l'âme, je vous le pardonne. Mais la folie de ma mère, jamais, jamais. — Robert... — On entendit le grincement des grilles, le piaffement des chevaux, Yvonne et Alain arrivèrent, Blanche la releva. — Entrés dans la chapelle, et demandez à

qui sert à lever le flot ; il a été forcé à rentrer au port ce matin. — On attend avec anxiété le retour des autres bateaux de pêche qui sont en mer depuis quelques jours et qui ont eu à subir l'ouragan qui a régné plusieurs jours.

MAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 31 octobre. — Marie Baris, rue Darbo. — Paul Legendre, rue des Capucins. — Marie Van den Bergh, rue de la Madeleine. — Marie Van den Bergh, rue de la Madeleine. — Marie Van den Bergh, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 31 octobre. — Eugène Godard, 19 ans, rue Buffon. — Julie Marcy, 61 ans, rue Paul Bert. — Céline Gallois, 82 ans, rue de la Madeleine. — Charles Delange, 42 ans, rue de la Madeleine. — Jean-Baptiste Delange, 42 ans, rue de la Madeleine.

alors jointe à son propre défilé ceux de son petit-on en son profit à sa mère, le mariant à l'Électeur de Bavière.

Louis XIV tenait tellement à régler pacifiquement cette question qu'il ne signa aucune déclaration de son plus ancien aïeul, Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre et Stathouder de Hollande, et signa avec lui le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la Lorraine, Louis XIV s'engageant à refuser tout instant qui pourrait être fait en faveur de son petit-fils, mais sous la condition que l'Empereur adhérait au traité ; ses protestations, celles de l'Autriche furent toutes inutiles, Louis XIV, complaisant sur l'affection personnelle de Charles II pour assurer la succession totale à son fils.

Le 25 septembre 1689 un traité secret, qui signala au prince de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, et partageait entre l'Autriche et la France les possessions espagnoles d'Italie ; le prince de Bavière étant nommé à la succession d'Espagne, plaça lui-même la cause du fils de l'Empereur, et signa le 11 juin 1699 un second traité secret, qui réglait la succession d'Espagne, les Pays-Bas et les Indes, et à la France les possessions espagnoles d'Italie, sans à échanger ensuite le Milanais contre la